

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les ressources pour construire l'enseignement

Champ d'apprentissage « Adapter ses déplacements à des environnements variés »

La démarche en EPS

Enseigner en EPS c'est offrir dans chaque leçon ou séance l'accès à deux types d'acquisitions en lien avec le socle

Des compétences générales pour contribuer à l'acquisition du socle :

- développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps ;
- s'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils ;
- partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités ;
- apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière ;
- s'approprier une culture physique sportive et artistique.

Pour développer ces compétences générales, l'éducation physique et sportive propose à tous les élèves, de l'école au collège, un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires permettant d'acquérir **les connaissances et compétences liées aux quatre champs d'apprentissage :**

- produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée ;
- adapter ses déplacements à des environnements variés ;
- s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et / ou acrobatique ;
- conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

Enseigner en EPS c'est adapter les programmes aux contextes humain et matériel locaux, en concevant et mettant en œuvre collégalement le projet pédagogique EPS

Mettre en œuvre les programmes et permettre l'accès à ces compétences se font dans le contexte de l'école et du collège. **C'est l'équipe qui décline les programmes en un projet pédagogique EPS** ajusté aux élèves concernés, aux projets de formation locaux (projet d'école et projet d'établissement), aux conditions matérielles d'enseignement (installations sportives).

Enseigner l'EPS c'est offrir aux élèves un parcours de formation équilibrant les quatre champs d'apprentissage

Enseigner l'EPS c'est offrir à chaque élève un temps de pratique motrice long pour permettre les acquisitions

- Des modules ou cycles d'apprentissage d'au moins 6 à 7 leçons ou séances pour assurer un apprentissage d'au moins 10 h.
- Des leçons ou séances fixant une acquisition et offrant un temps de pratique équivalent à 60 à 70 % du temps.

Enseigner l'EPS c'est offrir à chaque élève en début de module ou de cycle d'apprentissage une évaluation qui témoigne de savoir-faire disponibles et de problèmes à résoudre ; en fin de module ou de cycle d'apprentissage une évaluation atteste des nouvelles connaissances et compétences

- Il faut s'appuyer sur une situation d'évaluation diagnostique que l'on peut également appeler situation complexe.

Aide méthodologique à la construction d'un module ou cycle d'apprentissage

Bâtir la trame d'un module ou cycle d'apprentissage de 10 à 12 heures de pratique

C'est à partir des choix réalisés dans le projet pédagogique EPS pour le cycle 3 que l'on retient pour le module ou cycle d'apprentissage :

- La **compétence dominante** ou mineure du **domaine du socle ou de la compétence générale** (exemple : domaine 1 langage écrit pour les consignes et langage du corps ; domaine 2 apprendre par la compréhension des consignes, par l'action et travailler en binôme ; domaine 3 assurer le rôle d'observateur pour son binôme, etc.).
- **Le champ d'apprentissage CA 2** : le ou les attendus de fin de cycle à atteindre pour ces 10 h ou 12 h de pratique.
- **L'APSA ou les APSA** parmi celles du projet.
- Ce qu'il y a à apprendre : dans les tableaux « Les enjeux de formation », « L'explicitation des attendus de fin de cycle ».
- Ce qu'il y a à **évaluer**.

Aide pour concevoir le module ou cycle d'apprentissage pour chaque leçon ou séance d'apprentissage du CA 2

L'APSA retenue :

L'activité physique retenue appartient nécessairement à celles identifiées par le **projet pédagogique d'EPS** au titre de ce champ d'apprentissage.

Exemples pour le CA 2 :

Natation : savoir nager.

Escalade, rouler en roller, rouler à vélo, faire une course d'orientation, faire du ski, naviguer, etc.

Ce qu'il y a à apprendre :

Il s'agit de déterminer des « **acquisitions prioritaires** » permettant d'atteindre les différents « **attendus de fin de cycle 3** » dans le champ d'apprentissage. Elles sont envisageables pour un premier (ou un deuxième) module ou cycle d'apprentissage d'un temps effectif de pratique de 10 à 12 h pour les élèves.

Les acquisitions prioritaires sont choisies, en relation avec le projet pédagogique et les caractéristiques des élèves, dans les tableaux : « **Les enjeux de formation** », « **L'explicitation des attendus de fin de cycle** » et « **Bâtir un module d'apprentissage** ».

Repères de progressivité :

Il s'agit d'identifier, à travers des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs, les observables de l'évolution de la compétence des élèves.

Chaque repère constitue l'acquisition envisagée et la condition de son évaluation.

Ces étapes seront validées selon les modalités retenues pour le livret scolaire unique numérique.

Niveau 1 : objectifs d'apprentissage non atteints

Niveau 2 : objectifs d'apprentissage partiellement atteints

Niveau 3 : objectifs d'apprentissage atteints

Niveau 4 : objectifs d'apprentissage dépassés

Acquisition attendue dans l'APSA support :

Il s'agit de formuler, pour le module ou cycle d'apprentissage offert aux élèves de l'école ou du collège, un énoncé simple **de ce que l'élève doit être capable de faire**. Il est rédigé en prenant en compte les **quatre attendus de fin de cycle 3, l'enjeu d'apprentissage, les règles et modalités d'évaluation**.

Par exemple : CA 2

Pour les APSA du CA 2 : l'élève doit être capable de choisir, conduire et réussir, parmi plusieurs possibles, un itinéraire simple ; prendre un risque calculé qui respecte les règles de sécurité passive et active et intègre la possibilité de retour si nécessaire ; gérer la sécurité seul et à plusieurs ; modifier son projet de déplacement par l'analyse individuelle et collective de ses erreurs et échecs ; inscrire un projet de déplacement dans une sensibilisation à l'environnement.

Compétence attendue pour le savoir nager : la compétence attendue est fixée par la circulaire.

Règles constitutives des modalités d'évaluation pour le CA 2 (à spécifier dans l'APSA support choisie) :

« Il s'agit de préciser les conditions dans lesquelles on souhaite voir émerger la compétence attendue. Ces conditions recouvrent à la fois l'organisation matérielle, les consignes apportées aux élèves, le but de la situation, les actions mobilisées, les adaptations ou aménagements acceptés... ».

Notions interdisciplinaires :

- cartographie : échelle : mesure des longueurs et des distances, symbolique élémentaire ;
- écologie des environnements naturels sensibles : identification des impacts de l'activité humaine et des espèces endémiques ;
- effets de l'altitude sur soi et sur le climat ;
- sécurité : nature des aménagements humains en milieu naturel ou non ;
- géologie des massifs ;
- vitesses : mesure du temps en relation avec une distance ;
- systèmes à l'équilibre et en déséquilibre ;
- récits d'aventure (écriture et lecture) : CM1-CM2 : « Vivre des aventures » ; « Se découvrir, s'affirmer dans le rapport aux autres » ; 6^{ème} : « Récits d'aventures ».